

Compte-rendu Séance du 09 novembre 2007

L'an deux mille sept, le vendredi 9 novembre 2007 à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 5 novembre 2007, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille Éloy, Maire.

Étaient présents : Mireille Éloy, Daniel Brunet, Sylvie Benguigui, Marc Ballesteros, Fabrice Geffroy, Monique Petit, Corine Le Roux, Isabelle Petit, Josette Joyeux, Pierre Gapillou, Jean-Marc Barrié, Maryse Delattre, Stéphane Méjanès, Claude Serreau, Roland Heyer, Anne Demerlé.

Étaient absents : Roland Veillerobe ayant donné pouvoir à Marc Ballesteros, Denis Meih absent n'ayant pas donné procuration,

Commission consultative :

Était Absent excusé : Gilbert Gainon.

Étaient absents : Luc Joyeux, Roger Meih, Jean-Pierre Lelaidier, Elisabeth Selman.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 16

Qui ont pris part à la délibération : 17

Nommé secrétaire de séance : Pierre Gapillou

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil présents l'inscription d'une délibération portant modification de la délibération FDAIC pour les aménagements de sécurité rue du Rosaire.

Après accord à l'unanimité, ce point sera examiné lors des questions diverses bien que non inscrit à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 1^{er} septembre 2007

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents. Néanmoins, messieurs Daniel Brunet et Fabrice Geffroy demandent que soit rectifié le point numéro 1 en ce sens que les travaux de réfection sur la route communale à Cloches seront effectués par la CC Pays Houdanais.

2. Délibération de principe pour le maintien du règlement pour édification et/ou modification de clôtures

Suite à la réforme de l'urbanisme, dont l'entrée en vigueur remonte au 1^{er} octobre dernier l'article R 421-2 du Code de l'urbanisme pose le principe de dispense de déclaration préalable pour l'édification des clôtures hors secteurs protégés.

Toutefois, les Communes qui souhaiteraient conserver un droit de regard sur ces constructions peuvent prendre une délibération spécifique.

Attention, cette délibération devra être limitée dans son champ d'application quant aux zones concernées (ex UA et/ou UB) et être justifiée par exemple par « le souci de conserver une harmonie et un caractère rural à nos bourgs et hameaux.

Selon ce même principe de précaution et de sauvegarde du caractère rural de la Commune, il est possible d'instituer dès à présent un permis de démolir sans attendre l'adoption du PLU.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à instaurer sur le territoire communal une délibération

- pour l'édification et/ou la modification de clôtures sur les zones UA et UB
- pour l'instauration d'un permis de démolir

3. Autorisation de signature de conventions avec les associations pour mise à disposition de locaux communaux

Suite à la demande de nombreuses associations d'occuper les bâtiments communaux, Madame le Maire suggère l'établissement pour chacune d'entre elles d'une convention définissant la mise à disposition des locaux.

La parole est laissée à Monique Petit qui précise que le planning de la Mairie de Prouais est remplie tous les jours de la semaine. La délibération à prendre est une délibération « type » qui sera adaptée à chaque association.

Sylvie Benguigui souhaite que le ménage des locaux prêtés soit effectué par les associations elles-mêmes.

Les conventions sont renouvelables annuellement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer au « Nom de la Commune » les conventions de mise à disposition des bâtiments communaux avec les associations qui en feraient la demande pour une durée de 1 an.

Daniel Brunet demande une information sur l'activité de l'association de Tir « la Fraternelle ». Madame le Maire laisse la parole à Sylvie Benguigui qui informe les membres présents des réunions avec le Président de l'association et la DDJS pour l'aménagement du Pas de tir.

Il est interdit d'entraver l'issue de secours supprimant ainsi la 6^{ème} cible envisagée. Après acceptation des plans par la sous-Préfecture, les travaux seront pris en charge par les membres de l'association avec le concours des employés communaux.

Une convention avec le Club sera signée pour l'utilisation des locaux 3 fois par semaine.

L'activité tir se déroulant de septembre à mars, il est souhaitable que les associations prévoient un planning afin d'éviter au maximum le démontage du pas de tir.

4. Assainissement – Délibération pour le choix de l'entreprise dans le cadre de la construction de l'unité de traitement des boues de la station de Boutigny

Suite à la Commission d'appel d'offres, la Commission communale a retenu la candidature de la société SAUR située à MAUREPAS afin de procéder à la mise en place d'une unité de traitement des boues de la station d'épuration de Boutigny par procédé de Rhizocompostage. Conformément aux termes du Marché passé suivant la procédure de dialogue compétitif, les membres du Conseil doivent prendre une délibération afin d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

Pour mémoire, il avait été inscrit 150 000 € au budget, le montant du marché s'élève en réalité à 158 280 € HT (hors mission de maîtrise d'œuvre confiée à la DDE).

L'acte d'engagement va permettre le déblocage des subventions. Les travaux devraient débuter 1^{er} trimestre 2008.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société SAUR pour la réalisation d'une unité de traitement des boues par Rhizocompostage pour la station d'épuration de BOUTIGNY.

5. Délibération pour subvention exceptionnelle au profit d'un projet éducatif au BURKINA-FASSO

Suite à une demande d'une administrée, Madame le Maire laisse la parole à Daniel Brunet qui informe les membres du Conseil présents de la possibilité du versement d'une aide exceptionnelle permettant à cette personne d'acheminer, dans le cadre d'un stage de fin d'études à l'école d'infirmière de Dreux au Burkina-Faso, du petit matériel scolaire et des produits médicaux.

Daniel Brunet précise que ce projet humanitaire a fait l'objet d'un loto organisé sur la Commune de Faverolles et d'une soirée sur la commune de Houdan.

Sylvie Benguigui et Stéphane Méjanès s'interrogent sur le devenir du projet Kassoumaï qui avait fait l'objet d'une présentation au Conseil. Il est demandé aux élus de se rapprocher de l'association des parents d'élèves afin de relancer ce programme de partenariat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote d'une subvention exceptionnelle de 200€ pour permettre l'acquisition de petits matériels scolaires et de matériels médicaux pour le BURKINA-FASSO.

6. Paiement de factures en investissement

Madame le Maire demande aux membres du Conseil la possibilité de passer diverses factures en investissement afin de récupérer une partie de la TVA.

Il s'agit notamment de plaques de rue, de panneaux pour les futurs aménagements de sécurité rue du Rosaire, de la fourniture et la pose d'une porte d'entrée d'une classe de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de passer en investissement les diverses factures présentées.

7. Colis des anciens 2007

Madame le Maire laisse la parole à Sylvie Benguigui pour le choix du fournisseur. Cette année, 140 colis pour un montant unitaire de 30 € ont été commandés.

Cette année encore la distribution sera effectuée traditionnellement par les élus le samedi 22 décembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré confirme à l'unanimité la commande de 140 colis à distribuer à nos anciens lors des fêtes de fin d'année 2007.

8. Délibération pour changement du photocopieur/imprimante

Madame le Maire laisse la parole à Claude Serreau qu'elle a chargé d'étudier les possibilités de changer le photocopieur du secrétariat de mairie.

Claude Serreau donne lecture aux membres du Conseil présents des résultats du comparatif effectué auprès de 3 fournisseurs différents.

Après un tour de table, il apparaît selon Jean-Marc Barrié et Pierre Gapillou que les besoins du secrétariat seraient plutôt l'acquisition d'une imprimante performante. Le photocopieur ne représentant en effet que 10 % de l'utilisation totale de la machine.

Afin d'éviter une erreur dans le choix de la solution, Madame le Maire propose aux élus volontaires de se réunir pour trouver une solution au problème récurant des pannes.

Claude Serreau, Pierre Gapillou et Jean-Marc Barrié se réuniront pour proposer une solution lors du prochain conseil.

Questions diverses

- Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil présents la rectification de la délibération FDAIC pour les trottoirs de Boutigny et ceci afin d'obtenir le maximum de subventions délivrées par le Conseil Général. Selon, le maître d'œuvre, Monsieur DEPUYBAUDET, le coût de l'opération s'élève à 110 000 €.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité autorise la rectification de la présente délibération.

Par ailleurs, Madame le Maire informe les membres du Conseil de l'accord du département pour les aménagements de sécurité de la voirie sur Prouais. L'arrêté attributif devrait nous parvenir ultérieurement, mais le programme peut commencer.

- Madame le Maire donne lecture d'une lettre de la préfecture présentant une requête en dérogation pour l'inscription à l'école maternelle d'un enfant de Champagne. Il ressort, après un tour de table, que les tarifs préférentiels communaux pour les services périscolaires ne devront pas être accordés à des familles extérieures au village.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire payer au tarifs réel les prestations périscolaires aux enfants extérieurs à la Commune.

- Madame le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de l'association « les Ateliers Musicaux » pour le versement de la subvention communale annuelle.
- Pierre Gapillou informe les membres du Conseil présents d'un don à la Commune de 3 ordinateurs qui seront attribués à l'école de Prouais.

Le Conseil l'autorise à acquérir pour le compte de la Commune un Hub d'une valeur de 30€HT environ.

- Monique Petit fait part aux élus de ces difficultés rencontrées avec Gaz de France pour l'extension du gaz à la Musse, malgré 6 demandes fermes d'administrés.

- Daniel Brunet souhaite une vérification de la voûte de l'église Saint-Pierre de Boutigny . Madame le Maire le charge de commander le diagnostic.

- Daniel Brunet informe les élus du dépôt sauvage de 20 tonnes de gravats sur un de nos chemins ruraux. Le Conseil s'engage à trouver une solution rapide pour permettre son évacuation.

- Fabrice Geffroy demande aux élus de vérifier le bon fonctionnement des éclairages publics afin de commander l'intervention du prestataire.

- Suite à la Réforme de l'urbanisme, Marc Ballesteros informe les élus que la Commission d'urbanisme mise en place au début du mandat se réunira plus que de manières informatives, les délais d'instruction étant raccourcis.

- Roland Heyer se plaint de la mauvaise qualité de réfection de la route de Cloches par les services du Conseil Général et de son étroitesse qui présente des risques de dangerosité en cas de croisement.

Madame le Maire lui répond que la Commune doit déjà payer 2 281 € pour la mise à niveau des tampons, mais qu'elle étudiera avec Fabrice Geffroy la possibilité de remettre de la grave en bordures.

- Madame le Maire donne lecture d'une lettre du vice-président du conseil régional de la région Centre prenant en compte les préoccupations des parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés en Ile-de-France. Il informe Madame le Maire que des accords tarifaires sont en cours de négociation entre les régions sus-nommées.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 23 h 30